

Thématique : Accueil petite enfance

Territoire et communes concernées : Toutes les communes du territoire de l'expérimentation du Pays de Fougères : Rimou, Romazy, Saint Rémy du Plain, Marcillé Raoul.

Contexte : Les communes identifient un besoin de modes d'accueil pour les jeunes enfants. Les assistantes maternelles sont peu nombreuses et une partie d'entre elles devrait prochainement faire valoir leurs droits à la retraite. Dans ce contexte, l'enjeu pour les communes est de maintenir une offre de mode de garde pour les jeunes enfants, ce qui permettrait par ailleurs de favoriser l'attractivité des communes et consolider les effectifs scolaires. L'idée d'une Maison des Assistant·es Maternel·les (MAM) est en outre émise par certaines communes pour répondre au besoin.

Objectifs : Suite à une phase diagnostic des besoins des communes, proposer sur le territoire des évènements de promotion du métier d'assistant·e maternel·le et permettre de se projeter sur des modèles de regroupement des assistant·es maternel·les.

Contenu :

- Organisation d'une réunion technique avec le relais petite enfance de la communauté de communes sur la thématique de l'accueil individuel (assistant·tes maternel·les) pour obtenir de l'information sur les besoins du territoire (démarche diagnostic) : participation des mairies concernées, du service PMI accueil petite enfance, de la mission agrément du Département, et association de la CAF.
- Organisation d'évènements de promotion du métier d'assistant·e maternel·le sur le territoire, en lien avec :
 - Le service PMI accueil petite enfance
 - Le responsable mission agrément intervenant sur le Pays de Fougères
- Partages d'expériences et de ressources sur le thème de l'accueil collectif, comprenant :
 - Une demi-journée de visite de MAM dans des communes au profil similaire;
 - Une mise en lien avec des élu·es d'autres communes pour partager leurs expériences sur la création ou projets de création de MAM;
 - Lien avec les familles, notamment diffusion d'un questionnaire afin d'évaluer leurs besoins;
 - Le cas échéant, lien avec le service développement local de l'agence départementale sur les questions de montage juridique et financier.

Acteurs :

Elus; Relais petite enfance de la communauté de communes; Service PMI accueil petite enfance (Département); Mission agrément intervenant sur le territoire (Département); Service solidarité territoriale (Département); Agence départementale du Pays de Fougères; Assistant·es maternel·les; Habitants.

Planning proposé : réunion technique en juin 2024 / évènements promotion du métier : à définir / partages d'expériences et de ressources : à définir

Prestation : pas dans un premier temps.

Thématique : Habitat personnes âgées

Territoire et communes concernées : Les communes qui souhaitent proposer une offre de logements à des personnes âgées non dépendantes en centre bourg.

Contexte : Les collectivités souhaitent proposer de l'habitat pour accueillir des personnes âgées non dépendantes en centre-bourg. Dans certains cas, la commune impulse un projet, dans d'autres cas elle est démarchée par des acteurs privés lucratifs ou non. Cette offre de logements concourt également à libérer des logements plus grands pouvant accueillir de nouvelles familles dans les communes.

Le Département intervient principalement en fonctionnement sur les projets d'habitat inclusifs (dans le cadre du conventionnement CNSA). Pour les résidences services, selon certains cas, le Département est sollicité pour un agrément SAAD (cas des résidences Age et Vie).

Objectifs :

- Comprendre l'intervention du Département et son intervention potentielle
- Distinguer les formes d'habitat possible (habitat inclusif / résidences services)
- Présenter des projets aux élu.es avec un portage public ou privé combinant accès aux services / revitalisation centre bourg / mobilité douce / performance énergétique / espace commun / projet de vie sociale et partagé

Contenu :

- Echange avec la commune d'Ercé en Lamée sur la réponse aux besoins des personnes âgées du territoire avec l'ouverture de la résidence Age et Vie
- Réunion avec une représentante de la direction de l'autonomie pour présenter l'intervention du Département (habitat inclusif et résidences services)
- Présentation du schéma autonomie 19/06 Pipriac
- Organisation de temps de découvertes d'expériences avec les élu.es
- Diagnostic de l'offre d'hébergement dans le territoire

Pilote de l'accompagnement : Département

Acteurs ressource : BRUDED / CLIC / ADMR / DAC'TIV (animation territoriale santé) / GPECT démarche Vallons Solidaires

Attentes vis-à-vis des communes : Implication dans les temps de rencontre (portage politique)

Planning proposé : De juin 2024 (temps de présentation aux communes)

Mutualisation des moyens et élaboration d'un projet de territoire dans la perspective d'une fusion de communes

Territoire et communes concernées : Communes de Muel, Saint-Malon-sur-Mel, Bléruais, Saint-Maugan

Contexte :

- Une mutualisation des moyens humains et techniques s'est progressivement mise en place entre les communes de Bléruais et de Saint-Gonlay (secrétaire de mairie, agent technique, matériel). Une réflexion est amorcée pour **élargir cette mutualisation** à d'autres communes limitrophes et dans d'autres domaines (matériel, achats).
- Une volonté de développer une **stratégie commune de développement et de valorisation du territoire** avec, à terme, la perspective d'une **fusion des communes**.

Objectifs :

- Elaborer un **projet de territoire**.
- Créer (à terme) une **commune nouvelle**.
- **Associer les habitants à ce projet**.

Contenu :

- 1- Identifier **les besoins et attentes en termes de mutualisation** (moyens humains et en matériel)
- 2- Réponse organisationnelle, opérationnelle et juridique (convention de mise à disposition du personnel, contrats, convention de partenariat)
- 3- **Démarche globale de définition d'un projet de territoire** (diagnostic partagé, enjeux transversaux, axes stratégiques de développement déclinés en orientations opérationnelles) en associant étroitement la population locale (animation citoyenne).
- 4- Rédaction d'une **feuille de route** politique en vue des élections 2026.

Acteurs : les 4 communes, la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, BRUDED, l'Agence départementale du pays de Brocéliande, Centre de gestion 35

Planning : en fonction de la priorisation lors du temps de regroupement du 18/04

Prestations :

- L'accompagnement pour « **aider à** » **faire émerger les besoins et attentes, rédaction du cahier des charges** pour retenir un prestataire juridique, **partage d'expériences** avec BRUDED et la **mobilisation de structures** (Centre de gestion 35)
- **L'écriture d'un cahier des charges** pour engager une consultation de cabinet d'études (définition du projet de territoire).

Thématique : Ingénierie – Connaître les ressources disponibles et mutualiser les compétences

Territoire et communes concernées : Communes de Sainte-Anne-sur-Vilaine, Ercé-en-Lamée, Lalleu et Teillay. Toutes autres communes du territoire intercommunal de Bretagne porte de Loire Communauté (BpLC) intéressées par la démarche.

Contexte : Les communes ne disposent pas toujours des ressources humaines ou l'ingénierie nécessaires pour assurer le fonctionnement de la collectivité et la conduite de projets. Les élus et les agents sont souvent isolés et n'ont pas toujours le temps ni les compétences pour pouvoir mener sereinement leurs projets, constituant ainsi un frein dans leur réalisation et le développement de la commune.

Objectifs : Permettre aux plus petites communes de mobiliser les outils en ingénierie existants, de mutualiser et de partager leurs moyens afin de bénéficier des ressources humaines et/ou des compétences supports essentielles pour le fonctionnement de la collectivité et la conduite de projets.

Contenu :

Organiser une/des rencontres réunissant l'ensemble des acteurs identifiés (communes, EPCI, CDG 35...) afin de :

- Définir les besoins en ressources humaines (besoin ponctuel, sur une période précise, récurrent...) et les compétences supports recherchées par les communes,
- Identifier des ressources mobilisables sur le territoire intercommunal (compétences au sein de communes, de l'intercommunalité...) ou départemental (centre de gestion, dispositifs spécifiques tel que le VTA...),
- Valoriser les ressources RH et ingénierie disponibles avec témoignage de collectivités ayant déjà pu en bénéficier : **Présentation du dispositif Volontariat Territorial en Administration** (organisation d'un temps de présentation et d'échanges autour du VTA),
- Réfléchir à de possibles mutualisations ou partages de compétences entre les communes du territoire et ses partenaires comme par exemple :
 - Identifier des personnes ressources au sein des communes ou de l'intercommunalité afin de constituer un réseau d'échange et de partage des compétences (appui ponctuel sur des compétences spécifiques),
 - Mutualiser/mettre à disposition des compétences supports entre plusieurs communes et éventuellement avec l'intercommunalité (appui récurrent, remplacements...),
 - Mutualiser le recrutement d'agents à l'échelle de plusieurs communes (temps partagé).
- Approfondissement de la/des solutions coconstruites (aspects juridiques, RH, organisationnels, financiers...) puis mise en œuvre à l'échelle de quelques communes.

Acteurs :

Communes du territoire (élus et DGS/secrétaires de mairie), Bretagne porte de Loire Communauté, Centre de gestion 35, Sous-préfecture (DCIAT), Agence départementale.

Planning proposé : second semestre 2024 (septembre 2024)

Prestation : Pas dans un premier temps, éventuellement dans un second si un besoin d'expertise est nécessaire sur la partie RH/juridique.

Thématique : Mobilité voie douce

Territoire et communes concernées : Les communes d'Ercé en Lamée et Teillay. Cette thématique intéresse d'autres communes et la proposition d'accompagnement pourrait être utilisée à nouveau sur d'autres projets.

Contexte : Les communes d'Ercé en Lamée et Teillay ont des bourgs distants d'environ 4 km. Elles coopèrent depuis plusieurs années sur des sujets communs dont la mise à disposition d'équipements et services auprès de leurs populations respectives. A titre d'exemples, le centre de secours est commun aux 2 communes, la salle multifonctions de Teillay sert aux activités et habitants d'Ercé en lamée et la nouvelle halle sportive située dans le bourg d'Ercé, est utilisée par Teillay. Toutefois, la distance entre les 2 communes complique les déplacements à pied car le parcours est un peu long et non sécurisé pour les piétons. Le vélo peut représenter une excellente alternative à la voiture, à condition d'offrir de bonnes conditions sécuritaires. Pour cela, la voie la plus rapide est la RD 82, qui passe par le hameau de La Gare (situé à mi-chemin entre les 2 communes). Une partie de la voie a été aménagée se trouvant sur la partie Teillay. Elle n'est pas terminée, sur la partie située à Ercé, pour des considérations budgétaires. Ainsi, aujourd'hui, la voie douce est peu utilisée car le linéaire n'est pas complet.

Objectifs :

- Compte-tenu du fait que le projet de voie douce est déjà bien engagé, il conviendra à ce stade d'accompagner Teillay et Ercé en lamée dans la finalisation du linéaire (au total, environ 4 km) afin qu'il devienne pleinement opérationnel. Il s'agira prioritairement d'évaluer les travaux restants, leur coût, le plan de financement et de préciser le calendrier de leur réalisation
- Parallèlement, il conviendra de prévoir la mise en place d'un « diagnostic flash » afin d'engager un accompagnement auprès des futurs utilisateurs de cette voie douce: qui va l'utiliser, à quelle fréquence, pourquoi, comment s'y déplacer (vélo, trottinette, tricycle,...) , quels besoins complémentaires ou services à prévoir...

Contenu :

- Echange sur la finalisation de la voie douce: avec les 2 communes puis plus spécifiquement, avec Ercé en lamée qui portera cette seconde partie d'aménagement. On pourra également proposer d'engager la 2nde partie de l'action sur l'accompagnement et l'animation.
- Accompagnement de la commune dans le choix d'un maître d'œuvre
- En parallèle, engager la réflexion sur le diagnostic et propositions à mener: écriture d'un cahier des charges permettant de recruter des professionnels de la mobilité/ aménagement ou autre (à définir quand le cahier des charges sera rédigé).

Pilote de l'accompagnement : Département

Acteurs ressource : BPLC/ habitants/ BRUDED

Attentes vis-à-vis des communes : Implication dans les temps de rencontre (portage politique)

Planning proposé : Démarrage en juin 2024 (temps d'échange avec les 2 communes)

Thématique : mobilités du quotidien

Territoire et communes concernées : Les communes souhaitant favoriser l'accès des habitants notamment aux services mutualisés (RPI / ALSH / activités associatives), les communes éloignées des transports en commun et volontaristes sur le sujet des mobilités.

Contexte : Il n'est pas évident de sortir du "tout voiture" en milieu rural. Des **besoins** existent notamment dans l'accès aux services. Des communes souhaitent **s'équiper et mutualiser** du matériel type mini bus. Des liens à renforcer avec les politiques mobilité des **EPCI**. L'identification des besoins des **habitants** est une étape essentielle à travailler. Combinée une **dynamique citoyenne** avec des actions communales peut s'avérer efficace.

Objectifs : Hiérarchiser les **besoins** du territoire / Faire découvrir aux élu.es des **expériences** autour de la mobilité / Encourager des expérimentations **collectives** entre communes

Contenu :

- Réunion avec les élu.es des communes concernées pour creuser leurs besoins et **les enjeux du territoire**
 - ⌘ déplacements doux entre les communes / covoiturage du quotidien (déplacements domicile – travail) / accès aux transports collectifs / mobilité solidaire / mutualisation d'équipements (accès aux services / actions culturelles)
 - ⌘ Etat des lieux des initiatives existantes
 - ⌘ Articulation envisageable avec l'EPCI dans le cadre des schémas de déplacement
 - ⌘ **Présentation de démarches** menées par des communes en Bretagne (appui avec le réseau BRUDED)
 - ⌘ Dimension participative de la démarche

 - Mobiliser les **habitants** et identifier les **besoins** > Enquête quantitative : diffusion d'un questionnaire > Organisation d'une réunion publique participative > identification des habitants volontaires pour accompagner la démarche

 - En fonction accompagner les communes dans la mise en œuvre du service mini bus...
 - ⌘ Focus sur l'acquisition d'un mini bus : Faisabilité financière (investissement – fonctionnement (LOA / location)) ? Public : Qui conduira ? Responsabilités juridiques ?
- Territoire : Mutualisation entre les communes ? Entretien ?

Pilote de l'accompagnement : Département

Acteurs ressource : Pôles ESS / TAG 35 / BRUDED / EPCI / EHOP covoiturage

Attentes vis-à-vis des communes : Implication dans les temps de rencontre (portage politique) / relais de communication pour la mobilisation des habitants

Planning proposé : en fonction de la priorisation lors du temps de regroupement par communes du 18/04 (pas évident de mener toutes les démarches en simultanée)

Thématique : lutter contre la vacance de logements

Territoire et communes concernées : Toutes les communes de l'expérimentation (priorité du plan d'action des grappes de Fougères et Brocéliande, mais les communes de Vallons sont potentiellement concernés).

Contexte : les communes identifient des besoins de logements et dans le même temps des logements sont vacants. Pour certaines communes, la localisation en centre bourg de ces logements qui se détériorent pose des problèmes d'attractivité.

Objectifs : Suite à la qualification de la nature de la vacance par la commune, donner, pour chaque typologie, des outils juridiques, techniques, financiers... Permettre aux communes et aux propriétaires de se projeter sur le devenir de ces logements.

Contenu :

Organisation d'une demi-journée technique/pratique le 1er juillet 2024, à Romazy, comprenant :

- Un visite in situ de l'environnement de 3 ou 4 logements vacants avec une présentation/mise en contexte par M. Besnard, maire de Romazy, et une présentation des potentialités sur le devenir de ces logements par l'architecte conseil.
- En salle : Présentation par l'ADIL des outils mobilisables pour débloquer les situations avec les propriétaires => réhabilitation par le propriétaire pour vente, location, achat par un bailleur ou la commune / les outils juridiques pour récupérer le bien (expropriation / acquisition) / les outils financiers pour soutenir le projet... Il s'agit de présenter plusieurs propositions par situation.

+ présentation d'exemples par Bruded.

Si le format fonctionne, proposition de reproduire l'analyse dans d'autres communes concernées.

Acteurs :

ADIL (Association pour le Droit à l'Information sur le Logement), architecte conseiller du CAU 35 (conseil en architecture et en urbanisme), EPCI, Bruded, Néotoa, SEM Terre et Toit, EPFB

Planning proposé : 1er juillet 2024 14h-17h

Prestation : pas dans un premier temps.

Thématique : le logement social dans les communes

Territoire et communes concernées : Toutes les communes de l'expérimentation (priorité du plan d'action des grappes de Fougères et Brocéliande, mais les communes de Vallons sont potentiellement concernées).

Contexte :

Les communes identifient des besoins de logements sociaux sur leurs territoires. **La stratégie patrimoniale des bailleurs** est complexe et doit composer avec une situation économique dégradée : les choix de localisation des logements sociaux, leur financement et les exigences vis-à-vis des communes, la vente de logements alors qu'il y a des besoins, les rénovations et adaptations de logements... Dans un contexte de tension des logements et de sobriété foncière, les communes ont besoin de comprendre les mécanismes du logement social et **d'être actrice de leur aménagement**.

Objectifs :

1. Identifier les besoins des communes et faire de la pédagogie sur les mécanismes et contraintes relatives à la gestion patrimoniale du logement social : faire se rencontrer les besoins et contraintes de chaque acteur afin d'identifier collectivement les solutions.
2. Lorsque des ventes sont envisagées par les bailleurs, travailler de manière concertée avec les communes et, le cas échéant, identifier les opportunités à saisir pour l'aménagement de l'espace communal.

Contenu :

Organiser un temps de travail entre les communes, Néotoa et le Département :

- Partir de l'état des lieux des situations des territoires (combien de logements, quels projets de vente, quelle demande sur le territoire ?). Présentation des mécanismes et équilibres financiers, de la stratégie patrimoniale des bailleurs (constructions neuves, ventes et rénovations). Echanges sur l'accompagnement proposé par les bailleurs et les attentes des communes.
- Concernant le cas particulier des ventes de logement : il convient d'élargir la réflexion et d'avoir une vision globale de l'aménagement de la commune => quel gisement de foncier ou de recomposition foncière ? Exemple du cas de la commune de Muel autour d'un projet de vente. A partir de ce qui semble être une contrainte, explorer différentes options d'aménagement et d'optimisation du foncier.

Acteurs :

Département (service habitat et cadre de vie, CAU 35, services développement local des agences départementales) / EPCI / Néotoa

Planning proposé : automne 2024

Thématique : derniers commerces en milieu rural

Territoire et communes concernées : Les communes ayant des commerces vacants dans leur territoire ou confrontées à la reprise de l'activité + *dernier commerce (boulangerie / épicerie / bar / multi services)*

Contexte : Plusieurs commerces sont vacants ou en attente de reprise au sein de ces communes (Pays de Fougères). La perte de commerces de proximité est un risque à court terme. Toutes communes ne sont pas forcément propriétaires du foncier et du fond de commerces (St Rémy du Plain et Marcillé Raoul).

Objectifs : Partir de la représentation des élu.es / Faire découvrir aux élu.es des projets collectifs en ESS / Présenter la spécificité de l'offre de services ESS (pluriactivité)/ Proposer un accompagnement méthodologique / Inclure une dimension participative / Construire les bases nécessaires à la création d'une structure (association, coopérative)

Contenu :

- Réunion avec les élus des communes concernées partir de leur **représentation** pour échanger sur la **méthode** > élaboration d'une méthodologie d'accompagnement (périmètre / gouvernance / actions) + *témoignage de la commune de Noyal sous Bazouges (expérience de recherche d'un gérant)*
Acculturation et intérêt des élus sur les modèles ESS (+ valeur des démarches) > lien compétence départementale
- Mobiliser les **habitants** et identifier les **besoins** > Diagnostic-flash : état des lieux de l'activité dans la commune et du local commercial existant ou projeté > Enquête quantitative : diffusion d'un questionnaire > Organisation d'une réunion publique participative > identification des habitants volontaires pour accompagner la démarche
- Temps d'échanges et de **découverte** de projets (territoire Vallons de Vilaine)
- Accompagnement à la création d'activité : modèle économique / gouvernance / transfert de savoir faire

Pilote de l'accompagnement : Département / prestataire

Acteurs ressource : Pôles ESS / TAg 35 / BRUDED / Un café des possibles / CRESS (état des lieux)

Attentes vis-à-vis des communes : Implication dans les temps de rencontre (portage politique) / relais de communication pour la mobilisation des habitants

Planning proposé : De juin 2024 (temps 0) et de septembre à janvier

Prestation : à définir

Accueil de loisirs enfance

Territoire et communes concernées : communes de Muel, Saint-Malon-sur-Mel, Bleruais, Saint-Maugan

Contexte:

Il n'y a pas d'ALSH sur les communes. Les enfants concernés doivent se rendre sur d'autres communes, notamment Iffendic. Ces enfants ne sont pas prioritaires et cela oblige les familles à se rendre jusqu'à Iffendic.

Objectif :

Trouver une solution pour l'accueil des enfants en ALSH : soit en créant et en mutualisant un nouveau service entre les 4 communes ou en développant l'existant en partenariat avec les ALSH existant et tout en répondant également à la problématique de mobilité.

Contenu :

Présentation de la démarche à la communauté de communes et ALSH existants.

Réaliser une cartographie de la population du territoire avec une projection à 10/15 ans.

Identifier les besoins notamment en mobilisant les habitants. Ex : enquête quantitative : diffusion d'un questionnaire > Organisation d'une réunion publique participative > identification des habitants volontaires pour accompagner la démarche.

Lancement d'une étude de faisabilité (bâtiment, mobilité, accessibilité, usages, services, RH....)selon plusieurs scénarios possibles; En incluant un partage d'expérience avec d'autres territoires et en travaillant à la gouvernance, au modèle économique (investissement et fonctionnement notamment la tarification -solidaire-).

Si nécessaire, travailler en parallèle à une solution « transitoire » dans le cadre d'un partenariat à développer avec les communes accueillant aujourd'hui les enfants.

Pilote de l'accompagnement : le Département

Acteurs ressources : les 4 communes, les ALSH existants, la communauté de communes de Saint Méen Montauban, PMI, CAF, pôle ESS, école Diq, l'architecte conseil, BRUDED

Attente vis-à-vis des communes : implication dans les temps de rencontre (portage politique) / relais de communication pour la mobilisation des habitants.

Planning : en fonction de la priorisation lors du temps de regroupement par communes du 18/04 (pas évident de mener toutes les démarches en simultanée)

Prestation ? Oui